

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION
13/03/2023

DATE D'AFFICHAGE
13/03/2023

Etaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

Mme Edith LE ROUX
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Frédéric LACOUR

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

Délibération n° 23.03.20/17

Objet / Mise à disposition de personnel CCAS/Ville

Monsieur Damien de WINTER, Maire-Adjoint et responsable de la commission du personnel, expose qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services, la ville de Giberville exprime le souhait de disposer du personnel du Centre Communal d'Action Sociale.

Aussi, il conviendrait d'autoriser la signature des conventions de mise à disposition, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 concernant les postes suivants :

- Un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 5/35^{ème} (Régie de recettes du restaurant Guy TRAVERT),
- Un agent social à raison de 3 heures semaine (restauration et entretien des bâtiments municipaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la mise à disposition des agents du CCAS dans les conditions énoncées ci-dessus au profit de la ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Frédéric LACOUR



Le Maire,
Gérard LENEVEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023